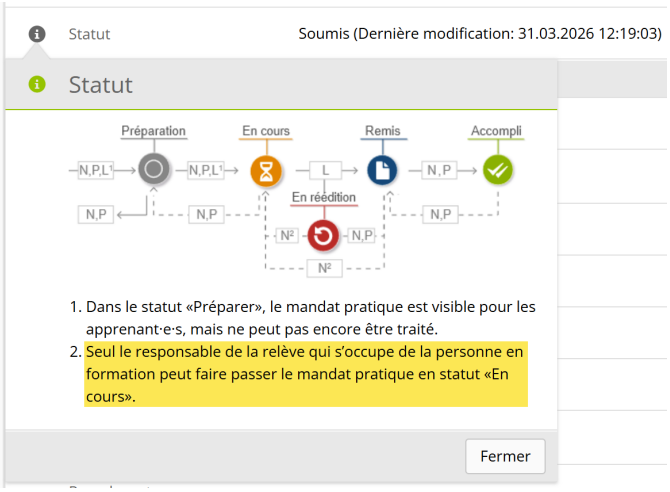
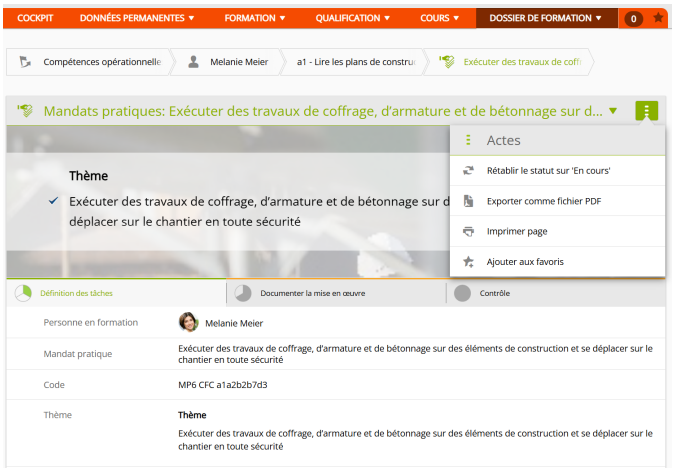
Supprimer des mandats pratiques terminés

Les mandats pratiques terminés ou déjà remis ne peuvent pas être supprimés directement. Il faut plutôt les ramener progressivement à un statut antérieur. Cette tâche ne peut être effectuée que par le formateur ou la formatrice responsable.



Tout d'abord, le mandat pratique est réinitialisé sur « Soumis ». Ensuite, on le place sur « En cours » puis sur « En préparation ». Ce n'est qu'une fois ce statut atteint qu'il est possible de supprimer le mandat. Remarque importante : les fonctions permettant de réinitialiser le statut sur « En cours » et de supprimer le mandat sont quelque peu cachées et se trouvent dans le menu contextuel.



Created 2026-03-27 08:18:34 UTC by Anouk Hostettler
Updated 2026-03-31 10:21:36 UTC by Anouk Hostettler